

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **81 (2009)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VISITEZ NOTRE OENOTHÈQUE POUR DÉCOUVRIR UN CHOIX DE 500 VINS DU MONDE ENTIER.




GIROUD
VINS

VISIT
TASTE
MEET!



Vente directe, visites de cave,
organisation d'événements de 5 à 200 personnes.

www.giroud-vins.ch

Open 7/7 - 11h00 - 20h00
ROUTE DE NENDAZ 1/SION

coopératives et aux coopérateurs, mise à disposition de terrains en droit de superficie. En complément est venue s'ajouter la loi pour la construction de logements d'utilité publique LUP du 24 mai 2007. Le protocole d'accord avec les partenaires sociaux, à l'origine de la loi, se fondait sur quatre principes: 1) l'assouplissement des règles en zone de développement – ou abrogation de la règle voulant que l'on construise au moins 2/3 de logements sociaux en zone de développement; 2) la constitution d'un socle permanent de logements d'utilité publique (LUP) à hauteur de 15% du parc locatif en 10 ans, soit 30000 logements, grâce à un crédit de 30 millions par année; 3) le développement des coopératives et de l'accès à la propriété

privée; 4) le maintien des aides financières personnalisées (allocation de logement).

En 2009, le Grand Conseil a adopté une nouvelle mouture LUP, qui porte l'objectif du parc LUP à 20% de l'ensemble du parc locatif et met à disposition 35 millions par année, avec un bémol: désormais, aucun délai n'est prévu pour la réalisation du parc LUP...

D'après Philippe Favarger, le canton, la ville et les communes s'accordent sur l'objectif général de la politique du logement. «Sur la mise en pratique et en particulier la localisation de ces logements, les avis divergent évidemment.» Le directeur, en charge de la cellule de développement de projets, prédit aux LUP un avenir radieux si les MOP adhèrent aux critè-

res du logement d'utilité publique d'après le canton: le respect d'un taux d'effort (rapport entre le loyer brut et les revenus) et du taux d'occupation (rapport entre le nombre de personnes qui occupent le logement et le nombre de pièces). En 2008, les premiers logements construits selon la LUP sont sortis de terre: les 140 logements de La Tambourine, gérés par la Régie du Rhône. En outre, l'État a acquis 1500 logements à bas loyers de l'ex-Fondation de valorisation des actifs de la BCG. En comptant les logements d'ores et déjà considérés comme du LUP (5661 HBM, 73 HLM), on peut estimer le parc LUP du canton à environ 7400 unités aujourd'hui.

Mais pour Rémy Pagani, la nouvelle mouture LUP n'est pas la panacée,

PUBLICITÉ

Hypothèque?

Autant rénover mieux si c'est plus avantageux.

La Banque alternative BAS encourage, par des taux d'intérêt attractifs, la construction et la rénovation écologiques ainsi que les habitats sociaux. Sans limitation dans le temps et sur toute l'hypothèque.

Pour une véritable alternative:

021 319 91 00, contact@bas.ch, www.bas.ch

Bureaux à Olten, Lausanne, Zurich, Genève et Bellinzone



**BANQUE
ALTERNATIVE**

www.bas.ch

Banque alternative BAS
Représentation romande
Rue du Petit-Chêne 38
1001 Lausanne